



gymnaseBURIER

2021 | 22

La Direction, le corps enseignant ainsi que le personnel administratif et technique sont heureux de vous accueillir dès le lundi 23 août 2021.

Le Gymnase de Burier est l'un des treize gymnases vaudois. Il comprend une École de maturité, une École de culture générale et une École de commerce ; il accueille des élèves domicilié·e·s dans une zone qui s'étend du Lavaux au Chablais en passant par la Riviera et le Pays d'Enhaut.

Pour l'année scolaire 2021|2022, environ 210 professeur·e·s encadreront près de 1900 élèves réparti·e·s dans 84 classes.

Direction	2
Administration · Services	
Corps enseignant	7
Maître·sse·s de classe	16
Chef·fe·s de file	19
Répondant·e·s	19
Horaire journalier	20
Mémento	21
Situations particulières d'élèves	22
Renseignements généraux	23
Fréquentation des cours	27
Règlement interne du Gymnase de Burier	30
Accès · Parkings · Zones fumeurs	34



Direction · Administration

Les informations détaillées concernant les domaines d'activité de chacun des membres de la Direction ainsi que le fonctionnement de l'administration et des différents services sont disponibles sur notre site Internet: www.gymnasedeburier.ch.

Direction

Mme Agnès-Valérie Bessis, directrice, b211
 M. Nicolas Schurter, directeur adjoint, v109
 M. Frédéric Baechler, doyen, b309
 Mme Emmanuelle Besson Verdan, doyenne, e215
 Mme Isabelle Briand, doyenne, v107
 Mme Sabina Di Gregorio RoCHAT, doyenne, b211
 Mme Carine Gaillard Ballandras, doyenne, b310
 M. Cédric Ischi, doyen, b211
 M. Nabil Mastour, doyen, v106
 M. Frédéric Pignat, doyen, v108

—
 La directrice, le directeur adjoint, les doyennes et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

Secrétariat

Mme Mariette Baud Berset, responsable du secrétariat
 Mme Chloé Akdag, secrétaire
 Mme Catherine Maillard, secrétaire
 Mme Catherine Mayor, secrétaire
 Mme Fjona Sukaj, secrétaire
 Mme Christelle Viquesnel, secrétaire comptable
 M. Hugo Chapuisat, apprenti CFC 3^e année
 M. Matteo Camuti, apprenti CFC 2^e année
 Mme Christine Sy, apprentie AFP 2^e année

—
 T 021 316 93 33

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 07h45 à 12h00 et de 13h15 à 16h30 (le vendredi jusqu'à 16h00). Sauf cas urgent, les messages téléphoniques personnels ne sont transmis ni aux élèves ni aux maître·sse·s.

Mme C. Viquesnel, comptable, est présente le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h.

Services

Les numéros de téléphone des bureaux du bâtiment du Vallon seront disponibles à la rentrée dans la version électronique de la brochure en ligne sur le site Internet du Gymnase de Burier.

Bibliothèque

Mme Agnès Pariat, bibliothécaire
Mme Isabelle Closuit Chouadra, bibliothécaire
Mme Julia Mills, bibliothécaire
Mme Sylvie Ducrey, stagiaire
M. Noé Morisod, apprenti

–
T 021 316 93 10, bibliotheque.gybur@eduvaud.ch

La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 16h45.

Médiation culturelle

Mme Sarah Studer, médiatrice culturelle

–
v301

Moyens audiovisuels

M. Jérémy Abbott, technicien en audiovisuel

–
T 021 316 93 01

Médiamaticien

M. Loris Raselli, médiamaticien

–
v301

Laboratoires des salles de sciences

Mme Yuki Umehara, laborantine préparatrice en biologie
Mme Nadia Berset, laborantine préparatrice en chimie
M. Luc Morier-Genoud, laborantin préparateur en physique

Conciergerie

M. Jamel Ben Salem, chef concierge
M. Patrick Duperrex, concierge
M. Roger Duperrex, concierge
M. Eric Jolliet, concierge
M. Dany Ruas Mouzinho, concierge
–
T 021 316 93 47

Les bâtiments sont ouverts de 07h00 à 17h15.
Le service de conciergerie est à disposition de 08h00 à 08h15
et de 13h15 à 13h30 pour répondre aux demandes urgentes.

Restaurant et cafétérias

M. Jérémy Gomez, ZFV
–
Restaurant T 021 316 93 23
Cafétéria bâtiment principal T 021 316 93 15
Cafétéria bâtiment Vallon –

Les cafétérias et le restaurant sont ouverts de 7h30 à 15h30.

Promotion de la santé et prévention

Le Gymnase de Burier dispose d'une équipe de Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) dont la mission est de contribuer au bien-être physique, psychique et social des élèves au sein de l'établissement, et de répondre à leurs besoins individuels et collectifs. Ses membres collaborent avec la direction, les enseignant-e-s et les étudiant-e-s à la mise en place de projets de prévention, de promotion de la santé au sens global, et autour de thématiques sociétales et culturelles.

Les membres du GPS accueillent également les élèves sur rendez-vous pour des besoins particuliers.

Consulter le site Internet du gymnase pour les heures de présence.



Service de santé

T 021 340 75 77

Mme Brigitte Vaughan, infirmière en santé communautaire
servicesante.gyburier@avasad.ch, T 079 159 22 20

Mme Katharina Guggisberg, infirmière en santé communautaire
servicesante.gyburier@avasad.ch, T 079 159 09 36

Mme Chloé Fettig, infirmière en santé communautaire
servicesante.gyburier@avasad.ch

Médecin scolaire : consulter le site Internet du gymnase.

–

Bureaux e101 et e104



Médiation scolaire

M. Christian Talon, médiateur
christian.talon@eduvaud.ch, T 079 502 16 02

Mme Héloïse Tissot, médiatrice
heloise.tissot@eduvaud.ch, T 078 842 10 48

Mme Josephin Pawlowski, médiatrice
josephin.pawlowski@eduvaud.ch, T 077 407 79 81

M. David Noir, médiateur
david.noir@eduvaud.ch, T 078 696 44 19

–

Bureaux e102, e103, v105, v201

Service de psychologie scolaire

Mme Mélanie Brodard Gross, psychologue
melanie.brodard-gross@vd.ch, T 021 316 97 72

–
Bureau e216



Orientation scolaire et professionnelle

Mme Lyse-Marie Nahal, psychologue conseillère en orientation
lyse-marie.nahal@vd.ch, T 021 316 93 20

–
Bureau v104, v105



Aumônerie

Mme Pierrette Fardel, diacre de l'EERV
pierrette.fardel@eerv.ch, T 077 433 51 00

–
Bureau v201



Coordination des projets PSPS

M. Philippe Gervaix, délégué PSPS
philippe.gervaix@eduvaud.ch, T 079 630 49 88



Les membres
du corps
enseignant
reçoivent sur
rendez-vous.

Am	Bruno ACKERMANN	Histoire	bruno.ackermann@eduvaud.ch
Amn	Bozorgmehr AMINIAN	Mathématiques	bozorgmehr.aminian@eduvaud.ch
Ami	Taraneh AMINIAN	Chimie	taraneh.aminian@eduvaud.ch
Amm	Grégoire AMMANN	Éducation physique	gregoire.ammann@eduvaud.ch
Bae	Frédéric BAECHLER	Économie, informatique, bureautique	frederic.baechler@eduvaud.ch
Bal	Maude BALLY	Anglais	maude.bally@eduvaud.ch
Bat	Ludovic BARDET	Français, philosophie	ludovic.bardet@eduvaud.ch
Bar	Danielle BARNETT STOLL	Anglais	danielle.barnett@eduvaud.ch
Bau	Pascal BAUD	Mathématiques	pascal.baud@eduvaud.ch
Ben	Jean-Yves BENGLOAN	Physique	jeanyves.bengloan@eduvaud.ch
Bet	Marc BERTHOLET	Géographie, histoire	marc.bertholet@eduvaud.ch
Bi	Catherine BERTINOTTI	Musique	catherine.bertrinotti@eduvaud.ch
Ber	Sara BERTOLI	Italien	sara.bertholet@eduvaud.ch
Bs	Katya BESANÇON	Chimie	katya.besancon@eduvaud.ch
Beo	Thivent BESSON	Informatique, mathématiques	thivent.besson@eduvaud.ch
Bes	Emmanuelle BESSON VERDAN	Anglais	emmanuelle.besson@eduvaud.ch
Bia	Mattia BIANCHI	Italien, anglais	mattia.bianchi@eduvaud.ch
Bod	Fabrice BODMER	Informatique, bureautique	fabrice.bodmer@eduvaud.ch

Bon	Didier BONNAZ	Physique	didier.bonnaz@eduvaud.ch
Bov	Cédric BOVEY	Éducation physique	cedric.bovey@eduvaud.ch
Bc	Isabelle BRIAND	Anglais	isabelle.briand@eduvaud.ch
Bru	María BRULE	Économie	maria.brule@eduvaud.ch
Bub	Patricia BUBLOZ	Allemand	patricia.bubloz@eduvaud.ch
Bug	Roger BURGER	Chimie	roger.burger@eduvaud.ch
Bur	Alexandre BURNIER	Allemand, culture antique, latin	alexandre.burnier@eduvaud.ch
But	Romain BÜTIKOFER	Français	romain.butikofer@eduvaud.ch
Cal	Michel CALAME	Allemand	michel.calame@eduvaud.ch
Car	Barbara CARDINALE	Arts visuels	barbara.cardinale@eduvaud.ch
Cat	Michel CATANESE	Espagnol, italien	michel.catanese@eduvaud.ch
Cav	Xavier CAVIN	Français, philosophie	xavier.cavin@eduvaud.ch
Cep	Marie CEPPI	Français	marie.ceppi@eduvaud.ch
Ci	Marie-Paule CHASTELLAIN WIDMER	Italien	mariepaule.chastellain@eduvaud.ch
Chl	Claude CHEVALLEY	Mathématiques	claudc.chevalley@eduvaud.ch
Ca	Philippe CHOFFAT	Économie	philippe.choffat@eduvaud.ch
Dem	Isabelle CHRISTEN	Histoire	isabelle.christen@eduvaud.ch
Cle	Valentine CLEMENCE	Français, histoire et sciences des religions	valentine.clemence@eduvaud.ch
Cy	Claude CODOUREY	Mathématiques	claudc.codourey@eduvaud.ch
Coa	Alexandra CONSTANTIN	Chimie	alexandra.constantin@eduvaud.ch
Cor	Christelle CORBI	Biologie, chimie	christelle.corbi@eduvaud.ch
Csa	Annabel CSAJKA	Anglais	annabel.csajka@eduvaud.ch

Cuh	François CUCHE	Français	francois.cuche@eduvaud.ch
Cun	Denise CUNHA	Anglais	denise.cunha@eduvaud.ch
Day	Mélanie DAYER	Français	melanie.dayer@eduvaud.ch
Mic	Michelle DE MICHELLI	Biologie	michelle.demichelli@eduvaud.ch
Tri	Adrien DE TRIBOLET	Français	adrien.detribolet@eduvaud.ch
Deb	Sébastien DEBONNAIRE	Anglais	sebastien.debonnaire@eduvaud.ch
Dea	Rita DEMAUREX	Économie et droit	rita.demaurex@eduvaud.ch
Den	Emilie DENNIG	Mathématiques	emilie.dennig@eduvaud.ch
Dep	Andrea DEPAZ	Éducation physique	andrea.depraz@eduvaud.ch
Des	Luc DESSAUGES	Mathématiques	luc.dessauges1@eduvaud.ch
Dig	Sabina DI GREGORIO ROCHAT	Français	sabina.digregorio@eduvaud.ch
Dio	Nabil DIONISIO	Informatique	nabil.dionisio@eduvaud.ch
Dur	Timothée DUBRAY	Anglais, sociologie	cedric.dubray@eduvaud.ch
Du	Olivier DUBUJS	Culture antique, histoire	olivier.dubuis@eduvaud.ch
Dua	Christine DURAND	Allemand	christine.durand@eduvaud.ch
Eas	Leonore EASTON	Anglais	leonore.easton@eduvaud.ch
Ede	Romain EDELMANN	Informatique	romain.edelmann@eduvaud.ch
Er	Jacques EHINGER	Géographie	jacques.ehinger@eduvaud.ch
Fex	Robin FELIX	Arts visuels	robin.felix@eduvaud.ch
Fel	Agnès FERLA	Arts visuels	agnes.ferla@eduvaud.ch
Fer	Florence FERRET	Géographie, histoire	florence.ferret@eduvaud.ch
Fee	Fanny FERREZ	Mathématiques	fanny.ferrez@eduvaud.ch
Fo	Pascal FOLLONIER	Allemand, éducation physique	pascal.follonier@eduvaud.ch

Fre	Reynald FREUDIGER	Français	reynald.freudiger@eduvaud.ch
Gai	Carine GAILLARD BALLANDRAS	Allemand	carine.gaillardballandras@eduvaud.ch
Gez	Alexandre GEINOZ	Mathématiques	alexandre.geinoz@eduvaud.ch
Geo	Nathalie GELSOMINO	Mathématiques	nathalie.gelsomino@eduvaud.ch
Gen	Caterina GENTIZON	Géographie	caterina.gentizon@eduvaud.ch
Gx	Philippe GERVAIX	Philosophie, psychologie	philippe.gervaix@eduvaud.ch
Gio	Stéphanie GIORGIS	Arts visuels	stephanie.giorgis@eduvaud.ch
Gon	Grégoire GONIN	Histoire	grégoire.gonin@eduvaud.ch
Gor	Alexandra GORICHON-HERREN	Français	alexandra.gorichonherren@eduvaud.ch
Goy	Françoise GOY	Allemand	francoise.goy@eduvaud.ch
Gri	Laurent GRIVET	Anglais	laurent.grivet@eduvaud.ch
Gue	Sébastien GUEX	Mathématiques	sebastien.guex@eduvaud.ch
Haf	Emilie HÄFLIGER	Mathématiques	emilie.haefliger@eduvaud.ch
Haj	Diolinda HAJDA	Histoire	diolinda.hajda@eduvaud.ch
Hf	Gilbert HOLLEUFER	Français	gilbert.holleufer@eduvaud.ch
Hos	Marc HOSTETTLER	Physique	marc.hostettler@eduvaud.ch
Hoi	Olivia HOTTINGER-GROSSMANN	Allemand	olivia.hottinger@eduvaud.ch
Hn	Cédric HUGUENIN	Biologie	cedric.huguenin@eduvaud.ch
Hum	Geneviève HUMBERT BOSSON	Économie	genevieve.humbertbosson@eduvaud.ch
Isc	Cédric ISCHI	Mathématiques	cedric.ischi@eduvaud.ch
Jt	Marc-André JACCOTTET	Allemand	marcandre.jaccottet@eduvaud.ch
Jau	Pascaline JAQUET	Anglais	pascaline.jaquet@eduvaud.ch

Jg	Felix JUNG	Économie		felix.jung@eduvaud.ch
Jun	Emilie JUNOD-DUBEY	Français, histoire et sciences des religions		emilie.junoddubey@eduvaud.ch
Kem	Natacha KEMBALL KASHAMA	Économie		natacha.kemball@eduvaud.ch
Kis	Florian KISSLING	Histoire		florian.kissling@eduvaud.ch
Kli	Vannès KLINGER	Français		vannes.klinger@eduvaud.ch
Knu	Ladina KNÜSLI	Anglais		ladina.knusli@eduvaud.ch
Koc	Maita KOCHER GRINSHUTI	Histoire		maila.kochergrinshuti@eduvaud.ch
Krm	Vincent KRAMER	Éducation physique		vincent.kramer@eduvaud.ch
Laf	Florence LAFFELY-JENZER	Allemand, italien		florence.laffelyjenzer@eduvaud.ch
Lab	Duy Nhien LAM BINH	Mathématiques		duynhien.lambinh@eduvaud.ch
Lam	Frédéric LAMBELET	Français		frederic.lambelet@eduvaud.ch
Lai	Delphine LAMIRAND	Biologie		delphine.lamirand@eduvaud.ch
Leb	Isaure LEBOUCQ	Physique		isasure.leboucq@eduvaud.ch
Leu	Olivier LEBRUN	Mathématiques, informatique		olivier.lebrun@eduvaud.ch
Lei	Sébastien LEIGNEL	Français		sebastien.leignel@eduvaud.ch
Ler	Nicolas LEROS	Physique		nicolas.leros@eduvaud.ch
Leo	Emmanuel LEROY	Chimie		emmanuel.leroy@eduvaud.ch
Lia	Laurent LIARDET	Chimie		laurent.liardet@eduvaud.ch
Luc	Nicola LUCIFORA	Économie, informatique		nicola.lucifora@eduvaud.ch
Lh	Yvonne LUTERBACH	Éducation physique		yvonne.luterbach@eduvaud.ch
Lut	Eleonore LÜTHI	Allemand		eleonore.luthi@eduvaud.ch
Mab	Audrey MABILLARD	Mathématiques		audrey.mabillard@eduvaud.ch
Mr	Gilbert MAILLARD	Géographie		gilbert.maillard@eduvaud.ch

Maj	Edina MAJOR	Anglais	edina.major@eduvaud.ch
Mah	Alessia MARCHIONNO	Italien	alessia.marchionno@eduvaud.ch
Mau	Etienne MARGUERAT	Français	etienne.marguerat@eduvaud.ch
Mag	Grégoire MARGUET	Éducation physique	gregoire.marguet@eduvaud.ch
Mar	Patrick MARMY	Musique	patrick.marmy@eduvaud.ch
Mas	Nabil MASTOUR	Biologie	nabil.mastour@eduvaud.ch
Mer	David MERCIER	Mathématiques	david.mercier@eduvaud.ch
Mmd	Carmen MERMOUD	Mathématiques	carmen.mermoud@eduvaud.ch
Men	Daniel MESNARD	Biologie	daniel.mesnard@eduvaud.ch
Mir	Raphaël MICHELI	Français	raphael.micheli@eduvaud.ch
Mot	Jean-Luc MORET	Français	jeanluc.moret@eduvaud.ch
Mp	Philippe MORET	Français, philosophie	philippe.moret@eduvaud.ch
Mor	Ivan MOURA	Informatique, bureautique	ivan.moura@eduvaud.ch
Nah	Christian NAHAL	Français, philosophie	christian.nahal@eduvaud.ch
Nar	Andrea NARDI	Italien	andrea.nardi@eduvaud.ch
Nio	Julie NICOLLIER-PASQUIER	Éducation physique	julie.nicollier@eduvaud.ch
Nil	Sylvie NIKLES	Français, psychologie	sylvie.nikles@eduvaud.ch
Noi	David NOIR	Musique	david.noir@eduvaud.ch
Opp	Vanessa OPLIGER BOVEY	Mathématiques	vanessa.oppliger@eduvaud.ch
Pah	Nicolas PAHLISCH	Arts visuels	nicolas.pahlisch@eduvaud.ch
Pad	Cédric PAHUD	Physique	cedric.pahud@eduvaud.ch
Pak	Erdme PALKUS	Allemand	erdme.palkus@eduvaud.ch

Pas	Alexandre PASCHE	Français, musique	alexandre.pasche@eduvaud.ch
Pau	Christian PAUCHON	Arts visuels	christian.pauchon@eduvaud.ch
Pn	Sophie PAVILLON	Histoire	sophie.pavillon@eduvaud.ch
Paw	Josephin PAWLOWSKI	Allemand	josephin.pawlowski@eduvaud.ch
Pen	Ciro PENDINO	Chimie	ciro.pendino@eduvaud.ch
Per	Ismaël PERRIN	Chimie	ismael.perrin@eduvaud.ch
Pew	Cyril PETCHANIKOW	Biologie	cyril.petchanikow@eduvaud.ch
Pid	Damien PIDOUX	Chimie	damien.pidoux@eduvaud.ch
Pie	Blaise PIERREHUMBERT	Économie	blaise.pierrehumbert@eduvaud.ch
Pia	Frédéric PIGNAT	Économie	frederic.pignat@eduvaud.ch
Piq	Yannick PIQUET	Économie	yannick.piquet@eduvaud.ch
Pro	Myriam PRONGUÉ COSTA	Mathématiques	myriam.prongue@eduvaud.ch
Rac	Veronika RACKAYOVA	Physique	veronika.rackayova@eduvaud.ch
Rea	Laurence REALINI	Biologie	laurence.realini@eduvaud.ch
Rei	Sophie REINBERG	Mathématiques	sophie.reinberg@eduvaud.ch
Ric	Marjorie RICHARD LAVANCHY	Anglais	marjorie.richard@eduvaud.ch
Rx	Philippe RIGAUX	Français, sociologie	philippe.rigaux@eduvaud.ch
Rob	Audrey ROBERT	Biologie	audrey.robert@eduvaud.ch
Ros	Chantal ROSSAT D'ANTINO	Anglais	chantal.rossat@eduvaud.ch
Rol	Marion ROSSELET	Philosophie	marion.rosselet@eduvaud.ch
Roe	Jean ROSSET	Éducation physique	jean.rosset@eduvaud.ch
Rs	Giuseppina ROSSI	Mathématiques	giuseppina.rossi@eduvaud.ch
Rog	Sylvain ROUGE	Informatique	sylvain.rouge@eduvaud.ch

Rou	Yvan ROULET	Géographie, éducation physique	yvan.roulet@eduvaud.ch
Rub	Sofia RUBATTEL	Chimie	sofia.rubattel@eduvaud.ch
Rus	Jean-Marc RUSCONI	Philosophie	jeanmarc.rusconi@eduvaud.ch
Sn	Alain SALANON	Physique	alain.salanon@eduvaud.ch
Sv	Dario SALVADORE	Informatique, mathématiques	dario.salvadore@eduvaud.ch
San	Liliane SANTOS	Français	liliane.santos@eduvaud.ch
Sap	Anna SAPIO	Histoire de l'art	anna.sapio@eduvaud.ch
Sca	Yvan SCHAEERER	Biologie	yvan.schaerer@eduvaud.ch
Slt	Stéphane SCHILT	Physique	stephane.schilt@eduvaud.ch
Scl	Micha SCHLUP	Géographie	micha.schlup@eduvaud.ch
Sch	Raphaël SCHMID	Anglais, français	raphael.schmic@eduvaud.ch
Scn	Marielle SCHNEIDER	Mathématiques	marielle.schneider@eduvaud.ch
Swa	Magdalena SCHWAB	Allemand	magdalena.schwab@eduvaud.ch
Sil	Lara SILVINARBEL	Italien	lara.silvi@eduvaud.ch
Soo	Andreas SOOS	Éducation physique, géographie	andreas.soos@eduvaud.ch
Spa	Alessandra SPADA	Italien	alessandra.spada@eduvaud.ch
Spj	Juliette SPITZ	Italien	juliette.spitz@eduvaud.ch
Sta	Sabine STÄUBLE	Géographie	sabine.stauble@eduvaud.ch
Site	Uschi STEIL-BEHRMANN	Allemand	uschi.steil@eduvaud.ch
Sti	Lara STEINER	Histoire de l'art	lara.steiner@eduvaud.ch
Sup	Francesca SUPPA	Italien	francesca.suppa@eduvaud.ch
Tn	Christian TALON	Biologie	christian.talon@eduvaud.ch
Tes	Alain TESAR	Bureautique, informatique	alain.tesar@eduvaud.ch

Til	Marjorie TILLE	Français	marjorie.tille@eduvaud.ch
Tis	Héloïse TISSOT	Français	heloise.tissot@eduvaud.ch
Ton	Géraldine TONIUTTI	Français	geraldine.toniutti@eduvaud.ch
Tos	Grégoire TOSETTI	Allemand	gregoire.tosetti@eduvaud.ch
Tsc	Laura TSCHOPP	Allemand	laura.tschopp@eduvaud.ch
Val	Christelle VALENZIANO	Anglais	christelle.valenziano@eduvaud.ch
Vao	Ana VALLONE SPICHIGER	Anglais	ana.vallone@eduvaud.ch
Vag	Christelle VANGENOT	Informatique	christelle.vangenot@eduvaud.ch
Van	Cécile VANNIER	Espagnol, éducation physique	cecile.vannier@eduvaud.ch
Vea	Nary VEAL-GUTMANN	Biologie	nary.vealgutmann@eduvaud.ch
Ver	Emilie VERCHÈRE	Économie	emilie.verchere@eduvaud.ch
Von	Leïla VON AESCH	Biologie	leila.vonaesch@eduvaud.ch
Vou	Alexandre VOUILLOZ	Français	alexandre.vouilloz@eduvaud.ch
Wr	Claire WAGNER MONOD	Anglais	claire.wagner@eduvaud.ch
Wn	Kari-Anne WALDMANN	Anglais	karianne.waldmann@eduvaud.ch
Wfh	Guillaume WICHT	Économie	guillaume.wicht@eduvaud.ch
Wid	Marie WIDMER	Histoire	marie.widmer@eduvaud.ch
Wol	Anke WOLF	Allemand	anke.wolf@eduvaud.ch
Zam	Stéphane ZAMBONI	Histoire de l'art, histoire	stephane.zamboni@eduvaud.ch
Zan	Oriana ZANCANARO RUBATH	Allemand	oriana.zancanaro@eduvaud.ch
Zim	Elena ZIMMERMANN	Anglais	elena.zimmermann@eduvaud.ch

Maître·sse·s de classe

École de maturité

1M1	M. Grégoire Tosetti	Doyenne
1M2	Mme Marjorie Richard Lavanchy	Mme E. Besson Verdan
1M3	Mme Katya Besençon	–
1M4	Mme Erdme Palkus	bureau e215
1M5	M. Ciro Pendino	emmanuelle.besson-verdan@vd.ch
1M6	Mme Leïla Von Aesch	
1M7	M. Cédric Pahud	
1M8	M. Luc Dessauges	Doyenne
1M9	M. Claude Chevalley	Mme I. Briand
1M10	Mme Pascaline Jaquet	–
1M11	Mme Rita Demaurex	bureau v107
1M12	M. Guillaume Wicht	isabelle.briand@vd.ch
1M13	Mme Ana Vallone Spichiger	
1M14	Mme Géraldine Toniutti	
1M15	Mme Florence Laffely-Jenzer	
1M16	M. Gilbert Holleufer	
1M17	Mme Leonore Easton	
1M18	M. Mattia Bianchi	
1M19	Mme Alexandra Gorichon-Herren	
1M20	M. Pascal Baud	
1M21	M. Xavier Cavin	
1M22	Mme Ladina Knüsli	

2M1	Mme Michelle De Micheli	Doyen
2M2	Mme Maude Bally	M. C. Ischi
2M3	Mme Annabel Csajka	–
2M4	M. Daniel Mesnard	bureau b211
2M5	Mme Carmen Mermoud	cedric.ischi@vd.ch
2M6	Mme Fanny Ferrez	
2M7	M. Etienne Marguerat	
2M8	M. François Cuche	
2M9	Mme Vanessa Oppliger Bovey	
2M10	Mme Olivia Hottinger-Grossmann	
2M11	Mme Nathalie Gelsomino	
2M12	M. Yannick Piquet	
2M13	Mme Marjorie Tille	
2M14	Mme Kari-Anne Waldmann	
2M15	M. Raphaël Micheli	
2M16	Mme Vannès Klinger	

3M1	M. Christian Talon	Doyenne
3M2	Mme Alexandra Constantin	Mme S. Di Gregorio Rochat
3M3	M. Roger Burger	–
3M4	Mme Sylvie Niklès	bureau b211
3M5	Mme Christine Durand	sabina.di-gregorio-rochat@vd.ch
3M6	Mme Marielle Schneider	
3M7	M. Philippe Rigaux	
3M8	Mme Sophie Reinberg	
3M9	Mme Annabel Csajka	
3M10	Mme Isabelle Briand	
3M11	Mme Héloïse Tissot	
3M12	Mme Geneviève Humbert Bosson	
3M13	M. Olivier Lebrun	
3M14	Mme Christine Durand	
3M15	M. Olivier Lebrun	
3M16	M. Alexandre Pasche	

École de commerce

1E1	Mme Mélanie Dayer	Doyen
1E2	M. Felix Jung	M. Frédéric Baechler
2E1	M. Yannick Piquet	–
2E2	M. Nicola Lucifora	bureau b309
3E1	M. Sébastien Leignel	frederic.baechler@vd.ch
3E2	Mme Marie Ceppi	

École de culture générale

1C1	M. Blaise Pierrehumbert	Doyenne
1C2	M. Frédéric Lambelet	Mme Carine Gaillard Ballandras
1C3	M. Guillaume Wicht	–
1C4	Mme Audrey Mabillard	bureau b310
1C5	Mme Lara Silvi Narbel	carine.gaillard-ballandras@vd.ch
1C6	M. Bozorgmehr Aminian	
1C7	M. Jean-Luc Moret	
1C8	Mme Vannès Klinger	
1C9	M. Romain Bütikofer	

2C1	Mme Elena Zimmermann	Doyen
2C2	Mme Emilie Häfliger	M. Frédéric Pignat
2C3	M. Reynald Freudiger	–
2C4	M. Thivent Besson	bureau v108
2C5	M. Alexandre Geinoz	frederic.pignat@vd.ch

3C1	Mme Caterina Gentizon	Doyen
3C2	Mme Raphaël Schmid	M. Nabil Mastour
3C3	Mme Liliane Santos	–
3C4	M. Duy Nhien Lam Binh	bureau v106
3C5	Mme Caterina Gentizon	nabil.mastour@vd.ch

Maturité spécialisée

4MSOP	Mme Carmen Mermoud	Doyenne
		Mme C. Gaillard Ballandras
		–
		bureau b310
		carine.gaillard-ballandras@vd.ch

Chef-fe·s de file

Allemand	Mme Laura Tschopp
Anglais	Mme Kari-Anne Waldmann
Arts visuels	M. Nicolas Pahlisch
Biologie	M. Nabil Mastour, Mme Audrey Robert, M. Yvan Schaerer
Bureautique	M. Alain Tesar
Chimie	Mme Katya Besançon
Culture antique	M. Olivier Dubuis
Economie d'entreprise et gestion financière	M. Nicola Lucifora
Economie politique et droit	M. Yannick Piquet
Education physique	MM. Grégoire Amman, Cédric Bovey, Vincent Kramer
Espagnol	M. Michel Catanese
Français, correspondance	Mme Marjorie Tille
Géographie	Mme Caterina Gentizon
Histoire	M. Florian Kissling
Histoire de l'art	M. Stéphane Zamboni
Histoire et sciences des religions	Mme Emilie Junod-Dubey
Informatique	M. Ivan Moura
Informatique de gestion	M. Frédéric Pignat
Italien	Mme Lara Silvi Narbel, M. Andrea Nardi
Latin	M. Alexandre Burnier
Mathématiques	Mme Carmen Mermoud
Musique	M. Patrick Marmy
Philosophie	M. Ludovic Bardet
Physique	M. Nicolas Leros
Psychologie	M. Philippe Gervais
Sociologie	M. Timothée Dubray

Répondant·e·s

Maturité professionnelle, orientation économie et services	M. Nicola Lucifora
Maturités spécialisées arts et design, musique, travail social, santé	Mme Carine Gaillard Ballandras, doyenne, b310
Maturité spécialisée communication et information	M. Frédéric Pignat, doyen, v108
Echanges et séjours linguistiques	Mme Isabelle Briand, doyenne, v107
Maturité bilingue français-allemand	Mme Olivia Hottinger-Grossmann
Maturités bilingues français-anglais et français-italien	Consulter le site de l'État de Vaud

Horaire journalier

Les horaires sont alternés pour les pauses du matin et de midi; les effectifs de l'établissement sont divisés en deux notamment pour faciliter l'accès aux services des cafétérias et du restaurant.

A > Aula

B > Bâtiment principal

B1 à **B4** sont les étages du bâtiment principal

E > Enogone

P > Pavillon

S > Sport

V > Vallon

	A · B4 · E · P · S	B1 · B2 · B3 · V
Période 1	08:20 - 09:05	08:20 - 09:05
Période 2	09:10 - 09:55	09:10 - 09:55
Période 3	Pause 1 09:55 - 10:15	10:00 - 10:45
	10:15 - 11:00	Pause 2 10:45 - 11:05
Période 4	11:05 - 11:50	11:05 - 11:50
Période 5	Repas 1 11:50 - 12:45	11:55 - 12:40
Période 6	12:45 - 13:30	Repas 2 12:40 - 13:35
Période 7	13:35 - 14:20	13:35 - 14:20
Période 8	14:30 - 15:15	14:30 - 15:15
Période 9	15:20 - 16:05	15:20 - 16:05
Période 10	16:05 - 16:50	16:05 - 16:50

« Immédiatement avant ou après les vacances ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels »

Règlement des gymnases, art. 59

Les dates des jours fériés et des vacances scolaires (Vaud et autres cantons) sont disponibles aux adresses:
www.vd.ch/vacances-scolaires
www.ides.ch/dyn/11707.php



2021	16 au 20 août	Examens, session d'août
	23 août	Début des cours
	16 septembre	Soirée Portes ouvertes (1re année)
	20 septembre	Congé du Jeûne fédéral
	16 au 31 octobre	Vacances d'automne
	1er novembre	Reddition du Travail de maturité (TM 2021)
	1er novembre	Début des cours 4MSOP
	8 novembre	Présentation des thèmes pour le TM 2022
	12 novembre	Demi-bulletin (classes de 1re, 2e et 3E)
	23 novembre (zone est de Burier)	Soirée d'information EM à Burier
	24 novembre	Soirée d'information ECG et EC à Burier
	26 novembre	Fin du 1er trimestre
	29 novembre (zone ouest de Burier)	Soirée d'information EM à Burier
	1er et 2 décembre	Journées des gymnasiens (3M) à l'UNIL
	6 décembre	Présentation des options complémentaires
	14 et 15 décembre	Défenses orales des Travaux de maturité (TM 2021)
	24 décembre 2021 au 9 janvier 2022	Vacances d'hiver
2022	21 janvier	Fin du 1er semestre et bulletin semestriel
	24 janvier	Début du Travail de maturité (TM 2022)
	14 au 18 février	Voyages d'études des classes terminales
	17 et 18 février	Forum Horizon à l'UNIL (classes de 2e)
	du 19 au 27 février	Vacances de février
	28 février	Reddition des Travaux personnels (3C et 3E)
	28 février	Reddition du TM 2021 (cas particuliers et bilingues)
	4 mars	Fin du 2e trimestre
	15 avril au 1er mai	Vacances de Pâques
	25 mai	Fin des cours (classes de 3e et 4MSOP)
	26 au 29 mai	Congé de l'Ascension
	4 au 6 juin	Congé de Pentecôte
	30 mai au 22 juin	Examens, session de juin
	13 juin	Fin des cours (classes de 1re et 2e) *
	23 juin à 17h00	Résultats aux classes de 3e et 4e
	Fin juin	Envoi des bulletins annuels (classes de 1re et 2e)
	29 juin à 13h30	Rencontre session d'août
30 juin à 10h00	Cérémonie des promotions	
1er juillet	Fin de l'année scolaire 2021-2022	
mi-juillet	Courriers de rentrée et attestations d'études 2022-2023	
11 au 19 août	Examens, session d'août 2022	
22 août	Rentrée scolaire 2022-2023	

* Les élèves pourront être convoqué-e-s jusqu'au vendredi 1er juillet 2022, fin de l'année scolaire, pour effectuer des retenues, des travaux d'intérêt général ou certaines tâches administratives.

Situations particulières d'élèves

Les procédures à suivre en lien avec les situations particulières ci-dessous sont disponibles sur le site Internet du gymnase > gymnasedeburier.ch.



Élèves à besoins de santé particuliers

Troubles Dys

Élève sollicitant une dispense de sport

Cours et aménagements pour élèves allophones

Renseignements généraux

1. Assurances

Tou-te-s les élèves sont soumis-e-s à l'obligation d'être assuré-e-s auprès d'une caisse maladie reconnue par la Confédération. La couverture doit s'étendre aux accidents.

—
L'école n'assure pas ses élèves à titre complémentaire. Ils-elles ne sont donc couvert-e-s que par leurs assurances personnelles (sont réservés les cas où la responsabilité de l'État ou de ses agents est engagée).

—
Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils-elles pourraient commettre aux installations et du préjudice qu'ils-elles pourraient causer à un-e camarade. Il est vivement conseillé aux parents de souscrire une assurance responsabilité civile (RC).

2. Écolage et taxe d'inscription

L'écolage annuel de la formation à l'École de maturité et à l'École de culture générale se monte à CHF 720.- (dégrèvement lorsque les parents ont minimum deux enfants à charge), plus CHF 70.- de taxe annuelle d'inscription.

—
Les demandes de bourses d'études sont à adresser à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (www.vd.ch/ocbe).

3. Carte de légitimation

Chaque étudiant-e ou collaborateur-riche reçoit une carte de légitimation. L'utilisation de la carte est soumise aux conditions générales publiées sur notre site Internet. Cette carte possède deux fonctions :

- **carte de légitimation**

Elle identifie chaque étudiant-e ou collaborateur-riche de notre gymnase. À ce titre, elle permet par exemple de bénéficier de rabais intéressants dans certains commerces et lors de manifestations sportives ou culturelles.

- **carte à prépaiement**

Il est possible d'effectuer des achats sans argent liquide aux différents points de vente de notre gymnase (restaurant, cafétérias, secrétariat). Le compte est débité immédiatement après chaque achat et le solde peut être consulté à tout moment sur les caisses ou sur le chargeur de cartes situé dans le hall du bâtiment principal.

4. Objets trouvés

Les objets trouvés sont à déposer au secrétariat. Ils sont ensuite exposés pendant trois mois à la réception du secrétariat, sauf les objets de valeur qui sont gardés en lieu sûr. Pour le retrait d'un objet perdu, vous êtes prié-e-s de vous présenter au secrétariat avec votre carte de légitimation.

5. Appareils connectés

L'usage des appareils connectés est strictement interdit en classe, sauf dans le cadre d'activités pédagogiques précises. En cas d'infraction, l'appareil sera confisqué par la-le maître-sse; l'élève pourra le récupérer auprès du-de la doyen-ne responsable et sera sanctionné-e de deux heures de retenue.

—

Pendant les tests, les appareils connectés sont interdits. Ces derniers peuvent être collectés par la-le maître-sse en début d'épreuve.

6. Sports – Code vestimentaire

Les indications utiles quant aux activités sportives sont disponibles sur le site Internet du gymnase, rubrique «sports».



7. Droit à l'image

Dans le cadre des activités organisées par le gymnase, les élèves sont susceptibles d'être filmé-e-s ou photographié-e-s. Ils-elles en sont dûment informé-e-s et remplissent un formulaire ad hoc.

8. Conseil des délégué-e-s et Comité des élèves

Le Conseil des délégué-e-s est une assemblée représentant les élèves. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Gymnase de Burier.

Le Comité des élèves est composé d'élèves élu-e-s par le Conseil des délégué-e-s. Il assure le lien entre les délégué-e-s, représentant les élèves, et la Direction du gymnase ainsi que le corps enseignant.

9. Sécurité · Évacuation et Urgences sanitaires

Les emplacements des téléphones de secours, des sorties de secours et des défibrillateurs, ainsi que les procédures en cas d'urgence doivent être connus de tou-te-s les usager-ère-s du site.

Pour toute information :

- documents affichés en classe et sur le site

10. Développement durable · Une préoccupation centrale

La Direction, le corps enseignant et les élèves soutiennent et développent de très nombreux projets s'appuyant sur les principes du développement durable, inscrits dans la Charte d'établissement : les activités pédagogiques en classe - sur le site ou à l'extérieur -, la gestion de la vie quotidienne, les constructions et aménagements, entre autres.



Fréquentation des cours

La fréquentation des cours est régie par le Règlement des gymnases (RGY) aux articles 55 à 60 ainsi que par notre règlement interne (ces documents sont disponibles sur le site Internet du gymnase). Ces articles précisent notamment que la fréquentation des cours est obligatoire, que toute absence doit être justifiée, que les maître·sse·s contrôlent la présence des élèves au début de chaque leçon, et que l'établissement doit tenir un contrôle régulier des absences et des arrivées tardives.

Transmission des informations au·à la représentant·e légal·e

La·le représentant·e légal·e reçoit le détail des absences avec chaque bulletin et lors de chaque notification de sanction.

Demande de congé

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé rédigée sur le formulaire officiel (disponible sur le site Internet), clairement motivée, accompagnée d'un justificatif et signée par la·le représentant·e légal·e. Elle doit être déposée à l'intention du·de la maître·sse de classe au moins une semaine à l'avance (boîte aux lettres en face du guichet du secrétariat), cas d'urgence réservé. Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de cours. Dans tous les cas, ils doivent être attestés par la signature du·de la médecin.

Demande d'excuse

Toute absence non prévisible à un cours doit être justifiée (seules les absences pour raisons de maladie ou d'accident sont admises). Pour ce faire, les élèves complètent une demande d'excuse rédigée sur le formulaire officiel (disponible sur le site Internet) et signée par la·le représentant·e légal·e. Ils·elles la déposent dès leur retour en classe dans la boîte aux lettres du·de la maître·sse de classe (en face du guichet du secrétariat).

—
En cas d'absence non excusée ou dont le motif n'a pas été reconnu valable, la·le doyen·ne responsable prononce une sanction (exclusion temporaire). En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion définitive.

—
Les justifications d'absence rendues hors délai ne sont pas admises et sont considérées comme des absences injustifiées.

—
La Direction se réserve le droit de demander une pièce justificative pour toute excuse ou absence.

Arrivées tardives

En principe, aucune arrivée tardive n'est tolérée. Les arrivées tardives font l'objet d'un décompte chaque année. Elles sont sanctionnées par la-le doyen-ne responsable de la volée. Toute arrivée tardive liée à un retard de train ou de bus doit être justifiée ; une demande d'excuse est remise au-à la maître-sse de classe, obligatoirement complétée par un justificatif de la compagnie de transport.

- Pour les CFF : confirmation de retard en ligne (code QR)
- Pour les VMCV : confirmation de retard disponible via le service à la clientèle : 021 989 18 37.



Exclusions de leçon

Les comportements inadéquats qui ne respectent pas les règles fixées par la-le maître-sse, l'école (P : devoirs non faits, matériel oublié – I : refus de travailler, indiscipline, comportements qui empêchent le travail de s'effectuer) peuvent faire l'objet d'une exclusion de leçon et/ou d'une autre sanction, celle-ci devant être demandée par la-le maître-sse au-à la doyen-ne.

Les exclusions de leçon sont de la compétence de chaque maître-sse et font l'objet d'un décompte chaque année. Elles sont sanctionnées par la-le doyen-ne responsable de la volée.

Barème des sanctions

Le principe de la gradation des sanctions est appliqué séparément pour les absences injustifiées d'une part, les exclusions de leçon ou pour indiscipline et les arrivées tardives d'autre part. Les occurrences sont sanctionnées selon la gradation suivante.

Gradation des sanctions

Avertissement

Un seul avertissement écrit sera envoyé par année scolaire au-à la représentant-e légale ou à l'élève majeur-e, en référence aux art. 55, 56 et 57 du Règlement des gymnases et aux art. 13, 14 et 15 du Règlement interne du Gymnase de Burier. Pour chaque avertissement, une discussion entre la-le conseiller-ère de classe et l'élève doit avoir lieu.

Absences injustifiées

1^{re} absence injustifiée > avertissement

2^e absence injustifiée > un jour d'exclusion des cours

3^e absence injustifiée > trois jours d'exclusion des cours

4^e absence injustifiée > une semaine d'exclusion des cours

5^e absence injustifiée > un mois d'exclusion des cours et convocation par la Directrice

6^e absence injustifiée > convocation de la Conférence des maître-sse-s, préavis d'exclusion définitive (art. 32a de la Loi sur l'enseignement secondaire supérieur LESS)

Exclusions de leçon (P et I) et arrivées tardives additionnées

4^e occurrence > avertissement

8^e occurrence > deux heures de retenue

10^e occurrence > un jour d'exclusion des cours

12^e occurrence > trois jours d'exclusion des cours et convocation par le-la doyen-ne

14^e occurrence > une semaine d'exclusion des cours

16^e occurrence > un mois d'exclusion des cours et convocation par la Directrice

17^e occurrence > convocation de la Conférence des maître-sse-s, préavis d'exclusion définitive (art. 32a de la LESS)

–

Après un mois d'exclusion dans l'une des deux situations, l'élève ne peut plus se permettre une seule occurrence supplémentaire.

–

Les maître-sse-s peuvent demander des sanctions pour les mises à la porte pour cause d'indiscipline (I).

Retenues

Les heures de retenue se déroulent le mercredi de 16h55 à 18h55. Pendant ces heures, les élèves recopient un texte imposé par la Direction.

–

Sauf circonstances extraordinaires, toute absence aux retenues est considérée comme une absence injustifiée et l'élève doit effectuer ses heures de retenue lors de la séance suivante.

–

Le cas échéant, l'élève a jusqu'à 17 heures le jeudi suivant la date des retenues manquées pour faire valoir ces circonstances extraordinaires auprès de son-sa doyen-ne.

Exclusions des cours

Les élèves sanctionné-e-s de jours d'exclusion des cours ne sont pas autorisé-e-s à fréquenter l'établissement sauf pour participer aux travaux écrits annoncés.

Rattrapage des travaux écrits manqués

Une épreuve annoncée et manquée sans motif reconnu valable reçoit la note 1. Dès son retour en classe, il appartient à l'élève de prendre contact avec la-le maître-sse concerné-e.

–

Lorsque le motif de l'absence est reconnu valable, la-le maître-sse peut en exiger le remplacement. Dans ce cas, la-le maître-sse inscrit l'élève concerné-e à une séance de rattrapage qui a lieu le lundi à 17h ou 18h au bâtiment Enogone en salle e213 ou e217; les portes du bâtiment sont fermées dès 17h05, les élèves doivent donc être présent-e-s avant la fermeture de celles-ci. Un rattrapage manqué est sanctionné définitivement de la note 1, sauf circonstances particulières. Le cas échéant, elles seraient examinées par la-le doyen-ne; l'élève a jusqu'à 17h00 le mardi suivant la séance de rattrapage pour les faire valoir auprès du-de la doyen-ne.

Règlement interne du Gymnase de Burier

N.B.
Par souci de simplification,
la forme masculine est utilisée
à titre épicène

Préambule

Le règlement du Gymnase de Burier a pour but de donner un cadre général favorable aux études et au travail de chacun. Le respect des règles permettra d'adopter une ligne de conduite, à la fois personnelle et collective, propice à des relations harmonieuses.

Dispositions générales

Art 1. Bases légales et réglementaires

¹ L'organisation et le fonctionnement du gymnase sont régis par les textes légaux suivants :

- la Loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) ;
- la Loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO) ;
- le Règlement des gymnases du 6 juillet 2016 (RGY).

² Un vade-mecum regroupant l'essentiel des dispositions légales et réglementaires de l'école de maturité, de l'école de culture générale et de l'école de commerce (calcul des notes et moyennes, conditions de réussite, passage d'une école à l'autre, changements de choix, examens, etc.) est disponible dans chaque salle de classe et figure sur le site Internet du gymnase.

Responsabilités

Art 2. Données personnelles

¹ Le représentant légal d'un élève mineur et l'élève majeur sont tenus de fournir des informations exactes et d'annoncer sans délai toute modification.

² Les données personnelles de l'élève sont strictement réservées à un usage interne.

Art 3. Départ définitif et interruption de longue durée

¹ Le départ définitif de l'établissement ou la demande d'interrompre les études doivent être attestés par une déclaration écrite adressée au directeur. Si l'élève est mineur, la déclaration doit être signée par son représentant légal.

Art 4. Responsabilité de l'établissement

¹ La Direction, les maîtres et l'ensemble du personnel veillent au maintien de l'ordre et de la discipline sur l'ensemble du site du gymnase. Ils sont tenus de faire respecter les règles en vigueur.

Art 5. Responsabilité de l'élève

¹ L'élève est tenu d'observer les règles de l'établissement dans toutes les activités organisées par l'école. Il doit avoir une tenue convenable et se conduire correctement tant au dehors qu'à l'intérieur de l'établissement.

² L'élève prend soin des locaux et du matériel qui est mis à sa disposition par l'établissement.

³ L'élève, ou son représentant légal s'il est mineur, est responsable des dégâts qu'il cause intentionnellement ou par négligence et il en assume la réparation.

Art 6. Attitude des élèves

¹ Les élèves développent une attitude constructive et respectueuse d'autrui. Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale, psychologique ou à caractère raciste, sexiste ou homophobe, de même que de tout propos méprisant se rapportant à l'apparence physique ou à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique des autres élèves, des adultes qui les entourent, ou de toute autre personne.

Art 7. Maître de classe

¹ Le maître de classe est responsable de l'administration et de la vie de la classe. Il relaie les informations de la Direction auprès de sa classe et, inversement, les requêtes de sa classe auprès de la Direction.

² Le maître de classe assure le contact entre les maîtres du Conseil de classe et les élèves de sa classe.

³ Le maître de classe informe le cas échéant les parents des élèves mineurs des problèmes pédagogiques ou disciplinaires rencontrés, en coordonnant au besoin les mesures de soutien nécessaires.

⁴ Le maître de classe renseigne les élèves sur leurs droits et sur leurs devoirs.

Art 8. Elèves majeurs

¹ À la majorité civile de l'élève, le courrier du gymnase lui est adressé directement. Si l'élève souhaite que le courrier soit adressé à son ancien représentant légal, il doit en faire la demande par écrit à la Direction.

Art 9. Tâches spéciales et courrier de classe

¹ Les responsables de classe (tâches spéciales et courrier) sont nommés par le maître de classe au début de chaque année scolaire.

² La liste des tâches à effectuer est affichée en classe et doit être respectée.

³ Le courrier adressé aux élèves par le cahier de classe est relevé et traité chaque jour par le responsable.

Art 10. Délégués de classe

¹ Au début de l'année scolaire, chaque classe désigne deux délégués. Les délégués sont réunis en conseil consultatif (Conseil des délégués) dont le mode d'élection et le fonctionnement sont définis par un règlement spécifique.

Art 11. Carte de légitimation

¹ À son arrivée au gymnase, chaque usager reçoit une carte de légitimation soumise aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site Internet de l'établissement.

Art 12. Encadrement pédagogique

¹ Le maître de classe est le premier interlocuteur de l'élève ou de son représentant légal. Dans un deuxième temps, l'élève ou son représentant légal peuvent solliciter librement un rendez-vous auprès du doyen.

Fréquentation

Art 13. Fréquentation des cours

¹ Les élèves sont tenus de fréquenter régulièrement et durant toute l'année les cours figurant à l'horaire ainsi que les cours facultatifs auxquels ils se sont inscrits.

² Les sorties et les activités culturelles organisées dans le cadre de l'établissement ainsi que les séances de rattrapage et de retenue font partie intégrante de l'obligation de fréquentation.

Art 14. Ponctualité et arrivées tardives

¹ Les élèves doivent respecter l'horaire de l'établissement.

² En cas d'arrivée tardive, l'élève présente ses excuses au maître concerné et en donne les raisons. Sans motif reconnu valable, les arrivées tardives sont punies par des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive, selon un barème remis à chaque élève en début d'année scolaire.

Art 15. Absences et excuses

¹ Toute absence doit être justifiée.

² Si l'absence se prolonge au-delà de trois jours consécutifs, le maître de classe doit être informé des raisons de l'absence, sans attendre le retour en classe.

³ En cas d'absences répétées ou de longue durée, un certificat médical peut être exigé.

⁴ Le jour de son retour en classe, l'élève présente une demande d'excuse (formulaire disponible au secrétariat et sur le site Internet du gymnase). Il y indique d'une manière claire et précise le motif de l'absence, en y joignant le cas échéant un certificat médical. La demande signée par l'élève et son représentant légal s'il est mineur est remise au maître de classe selon des modalités précisées en début d'année scolaire. Le maître de classe apprécie le motif invoqué.

⁵ Les absences sans motifs valables sont punies par des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

⁶ L'usage de faux est considéré comme une faute grave et entraîne des sanctions.

Art 16. Absence lors d'une épreuve écrite ou orale

¹ Une épreuve annoncée et manquée sans motif reconnu valable reçoit la note 1.

² Dès son retour en classe, il appartient à l'élève de prendre contact avec le maître concerné. Lorsque le motif de l'absence est reconnu valable, le maître peut exiger le remplacement de l'épreuve manquée. L'élève qui déroge à cette exigence reçoit la note 1.

³ L'élève absent à la séance de rattrapage doit transmettre une demande d'excuse au doyen qui appréciera le motif, faute de quoi le travail obtient définitivement la note 1.

Art 17. Demandes de congé

¹ Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé auprès du maître de classe; elle est présentée avant

la prise de tout engagement contraignant et doit être accompagnée d'un justificatif.

² Toute demande de congé porte la signature de l'élève et de son représentant légal s'il est mineur. Elle est présentée aussi tôt que possible, mais au moins une semaine à l'avance. Les cas de force majeure sont réservés.

³ Immédiatement avant ou après les vacances ou un jour férié, aucune demande de congé n'est en principe accordée.

Art 18. Education physique

¹ Les dispositions internes propres à la file d'éducation physique et le présent règlement s'appliquent sans restriction aux périodes de sport dispensées dans l'établissement et aux manifestations sportives en lien avec le gymnase.

² La participation aux cours d'éducation physique et aux cours de natation est obligatoire.

³ Une tenue de sport correspondant aux exigences posées en début d'année est obligatoire.

⁴ Les élèves qui sont dans l'incapacité de faire du sport ne sont pas autorisés à participer à une leçon d'éducation physique; ils remplissent une demande d'excuse conformément à l'article 15 du présent règlement.

⁵ Les sportif-ive-s d'élite souhaitant bénéficier d'une dispense de sport s'adressent au chef de file des sports en début d'année scolaire.

Usage du site

Art 19. Utilisation des locaux

¹ Le gymnase est un lieu d'étude. Le calme y est de rigueur.

² Seules les personnes autorisées ont accès aux bâtiments.

³ Toutes les salles de classe de l'établissement sont fermées en dehors des heures de cours, y compris pendant les pauses de plus de 5 minutes.

⁴ Toute demande d'utilisation des locaux en dehors des heures de cours doit être adressée au directeur.

⁵ L'accès aux toitures des bâtiments est strictement interdit.

Art 20. Respect des lieux et ordre sur le site

¹ Il appartient à chacun de contribuer au maintien de l'ordre et de la propreté aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

² Il est impératif que les élèves veillent à l'ordre et à la propreté des locaux au début et à la fin de chaque leçon, notamment en effectuant la liste des tâches affichée en classe.

³ En vue du tri et du recyclage, les déchets doivent être déposés dans les bacs spécifiques.

⁴ La consommation de nourriture ou de boissons est interdite en classe. La vaisselle du gymnase ne doit pas quitter la cafétéria ou le restaurant.

⁵ Chaque maître peut exiger des élèves la mise en ordre des locaux.

⁶ Hormis les appareils mis à la disposition des élèves par le gymnase, l'utilisation d'appareils ménagers (frigos, chauffages, etc.) n'est pas autorisée.

Circulation et places de parc

Art 21. Vélos, vélomoteurs, motos

¹ Deux parkings sont à disposition :
à l'entrée Nord du Gymnase de Burier par la route de Chailly ;
à l'entrée Sud du site, accessible uniquement par le Chemin du Vallon.

Art 22. Voitures

¹ Les parkings sont payants et réservés exclusivement aux enseignants et aux membres du personnel du gymnase. Les contrevenants sont dénoncés à l'autorité compétente.

Usage d'appareils électroniques, Internet

Art 23. Appareils électroniques

¹ Les appareils électroniques (téléphones, lecteurs média, baladeurs, radios, montres connectées, ordinateurs portables, etc.) sont interdits pendant les leçons, sous peine de confiscation et de sanction.

² Les enseignants peuvent autoriser l'utilisation à titre pédagogique d'appareils électroniques en classe.

Art 24. Internet

¹ La diffusion sur Internet de photos ou de vidéos prises dans le cadre des activités scolaires sans l'autorisation des personnes concernées est interdite.

² Dans tous les cas, la diffusion de propos diffamatoires ou injurieux est interdite.

Communication

Art 25. Information, panneau d'affichage

¹ Chaque élève est tenu de consulter régulièrement les tableaux et les écrans d'affichage officiels.

Art 26. Propagande, publicité, affichage

¹ Toute forme de propagande et de publicité commerciale est interdite sur le site.

² L'affichage, la distribution de communications ou d'annonces, la récolte de

signatures, l'organisation de clubs, de groupements, de réunions ou de collectes d'argent sont soumis à l'autorisation préalable de la Direction.

Tabac, alcool, substances illicites, objets dangereux

Art 27. Tabac

¹ La fumée est interdite sur l'ensemble du site (intérieur et extérieur) à l'exception de la zone fumeurs.

² Les fumeurs font usage des cendriers disposés dans cette zone.

Art 28. Alcool, substances illicites

¹ Toute détention et toute consommation d'alcool ou de stupéfiants sur le site du Gymnase de Burier sont formellement interdites.

² Il est de même interdit de fréquenter le gymnase sous l'effet de l'alcool ou de stupéfiants.

³ La Direction se réserve le droit d'infliger des sanctions disciplinaires, de dénoncer les contrevenants auprès des autorités concernées et de proposer une consultation des services de santé ou de médiation.

Art 29. Objets dangereux et jeux d'argent

¹ Les objets dangereux ainsi que les jeux d'argent sont strictement interdits sur le site.

Art 30. Sanctions

¹ Toute infraction au présent règlement peut être sanctionnée.

² Les sanctions disciplinaires suivantes peuvent être prononcées :

- le devoir supplémentaire ;
- l'exclusion d'une leçon ;

- la retenue ;
- l'exclusion temporaire ;
- l'exclusion définitive.

³ Hormis l'exclusion d'une leçon et les devoirs supplémentaires, les sanctions font l'objet d'un avis au représentant légal. Une première sanction est suivie, en cas de récidive, d'une sanction plus forte.

Art 31. Tricherie

¹ Toute tricherie est sanctionnée par la note 1. Par ailleurs, d'autres sanctions peuvent être prononcées.

² Le plagiat est considéré comme de la tricherie.

Dispositions finales

Art 34. Adoption et entrée en vigueur

¹ Le présent règlement a été adopté par la Conférence des maîtres du Gymnase de Burier le 20 janvier 2017.

² Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2017.

-

Accès · Parkings · Zone fumeur

BUS 207 ARRÊT
GYMNASE
DE BURIER

vers autoroute
Montreux et parking Sausaz

PARKING NORD

parking vélos-motos

- A** AULA ET RESTAURANT
- B** BÂTIMENT PRINCIPAL
- E** ENOGONE
- P** PAVILLON
- S** SALLE OMNISPORT
- V** VALLON

Accès
parking
Sud

parking vélos-motos

zone fumeur

vers parking
de la Maladère

**PARKING
SUD**

Accès
parking
Sud

**PARKING
GARE CFF**

**PARKING
MALADAIRE**



Gymnase de Burier

Route de Chailly 170, CP 96
1814 La Tour-de-Peilz

T 021 316 93 33
gymnase.burier@vd.ch

gymnasedeburier.ch